



La Mare aux Ca

Hidalgo mise au banc

LE PATRIMOINE parisien colle aux bottines d'Anne Hidalgo comme le sparadrap aux doigts du capitaine Haddock. Après l'apparition dans une vente aux enchères d'un banc Davioud (le banc traditionnel des rues de Paris), suivi de son rachat par des amoureux du patrimoine, qui l'ont rapporté à l'Hôtel de Ville pour qu'il soit réinstallé dans la capitale, la maire a cru bon d'envoyer au front son premier adjoint, Emmanuel Grégoire.

Dans le « JDD » (23/5), l'élu proclame que la municipalité « *conserve tous les bancs Davioud [et n'installe] des nouveaux mobiliers que là où il n'y en avait pas, comme sur la place du Panthéon... qui était un parking* ». Le site La Tribune de l'art s'est amusé à le prendre au mot et a vérifié ses dires grâce aux photos disponibles sur Google Street.

Le constat est cruel : ces dernières années, la Mairie a bel et bien arraché nombre de ses fameux bancs Davioud, en bois et en fonte. Comme au 67 et au 70 avenue du Général-Leclerc, au 32 avenue René-Coty, au 10 place de l'Ecole-

Militaire, au 2 avenue de Taillebourg... Certains de ces équipements ont été retirés pour cause de vétusté présumée, d'autres pour satisfaire des riverains qui râlaient contre les SDF qui se couchaient dessus...

La Ville n'arrive pas non plus à se dépatouiller de la polémique sur les grilles en fer forgé ouvragé de la cour de l'hôtel de Lauzun, un magnifique hôtel particulier édifié au XVII^e siècle sur l'île Saint-Louis.

Des soucis pour des lanternes

En 2013 – sous Delanoë –, la Mairie a retiré ces grilles au motif qu'elles n'étaient pas conformes au modèle d'origine et les a remplacées par de simples portes en bois. En 2018, la Mairie s'est finalement débarrassée de cette ferraille, sans tambour ni trompette, en la vendant à un particulier, pour 4 672 euros. Mais les grilles viennent de revenir sur le marché de l'antiquaille, en déclenchant un sacré tintouin médiatique. Des historiens

d'art, comme Alexandre Gady, ont fait remarquer que, si les grilles dataient bien de 1910, elles faisaient partie d'un ensemble de pièces alors créées spécialement pour l'hôtel de Lauzun et toujours restées en place. Parmi elles, des descentes de gouttière à décor de dauphins, des lanternes dorées ou de fausses lucarnes...

Sites et Monuments, l'association de Gady, a également trouvé un bon argument pour contester la validité de la vente : l'ensemble du bâtiment est classé monument historique, et avec lui tout son décor. Y compris les fameuses grilles.

Leur cession n'aurait donc dû avoir lieu qu'avec l'accord du ministère de la Culture et uniquement en faveur de l'Etat ou d'un autre établissement public. La loi prévoit même qu'une vente qui ne respecte pas ces prescriptions est nulle et non avenue, ne connaît aucune prescription et peut valoir à son auteur une condamnation à des dommages et intérêts.

Pour s'en sortir, Hidalgo n'a plus qu'à tenter un procès à Delanoë, son ancien mentor...

H. L.